

Demande d'indemnité en assurance des biens (Autre qu'incendie)

Le présent formulaire est fourni conformément à la Loi sur les assurances, dans les provinces et les territoires qui l'exigent, et sans porter atteinte aux droits de l'Assureur.

Assureur :

Assuré :

Adresse :

Police n° :

Expiration :

Risques couverts :

Montant de la garantie : \$

L'assurance susdite est régie par les conditions de la police ci-dessus et de ses avenants.

Intérêt de l'assuré

Lors du sinistre, l'Assuré était propriétaire exclusif et de plein droit des biens sinistrés et il certifie que personne d'autre n'avait d'intérêts dans lesdits biens et que ceux-ci n'étaient nullement grevés, sauf comme suit :

Modifications du risque

Depuis la prise d'effet de l'assurance, aucun changement n'est intervenu dans l'utilisation, la possession ou la situation des biens assurés ou les risques auxquels ils sont exposés, sauf comme suit :

Dossier n° :

Date du sinistre :

Heure :

Cause :

Lieu :

Affectation du bâtiment (sans exception) : L'immeuble assuré ou renfermant les biens assurés était occupé aux seules fins suivantes :

Taxe sur les produits et services

L'Assuré est-il inscrit au titre de la TPS ? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer

le numéro d'inscription

le % recouvrable

Assurances et dommages (selon le détail consigné au relevé ci-après)

Article touché par le sinistre	Valeur à neuf	Valeur au jour du sinistre	Total des dommages	Total des assurances	Montant de la présente assurance	Indemnité demandée
--------------------------------	---------------	----------------------------	--------------------	----------------------	----------------------------------	--------------------

Totaux :

Franchise :

Autres assurances

Les dommages susdits ne font l'objet d'aucune autre assurance, valable ou non, et qu'elle ait été consentie verbalement ou par écrit, sauf (désigner les assureurs et préciser les montants de leurs contrats) :

Le sinistre n'est ni l'effet de la volonté ni de la complicité de l'Assuré ou de tout autre signataire du présent document.

L'Assureur est autorisé à verser son indemnité à :

ledit paiement venant en règlement complet et définitif de tous les dommages imputables au sinistre susdit. Tous les droits de recours contre les tiers responsables sont cédés à l'Assureur, lequel est autorisé à les exercer au nom de l'Assuré. En outre, ce dernier cède à l'Assureur tous les droits à la récupération, par sauvetage ou autrement.

Je, soussigné,

certifie sincères les déclarations ci-dessus et j'en fais l'affirmation solennelle, sachant que celle-ci a valeur de serment.

FAIT devant moi à _____ ce _____

Assuré

Assuré

Commissaire à l'assermentation

